

MAIRIE  
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL**Nombre de conseillers :

En exercice..... 15  
 Quorum..... 8  
 Présents..... 10  
 Votants..... 15  
 Procurations..... 5

Date de la convocation : 22/02/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 27 février à 10 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,  
 légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,  
 Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

**PRESENTS** : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, DAUMAS Jean-Michel, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VIDAL Claude, VIDAL Didier.

**PROCURATIONS** : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien, Monsieur ASSIE Allan a donné procuration à Monsieur REFREGERS Claude, Madame VIDAL Nadine a donné procuration à Madame VIALA Régine, Monsieur VIALA Daniel a donné procuration à Monsieur VIDAL Didier, Monsieur VERGUES Michel a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude.

**SEANCE N° 4****DELIBERATION N° 1****DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Vu l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire invite le conseil municipal à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **DE DESIGNER** Monsieur QUATREFAGES Damien pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
 Ont signé*

*Le secrétaire de séance  
 Damien QUATREFAGES*

*Le Maire  
 Claude VIDAL*

**Acte rendu exécutoire**

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le ..... 29 FEV. 2024
- par publication sur le site internet [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) le ..... 29 FEV. 2024

*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télécours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.*